



DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

COMMUNE DE MONCHAUX-SORENG

ARRETE MUNICIPAL 2026/005

Délégation au troisième adjoint

Nous, Jean-Claude QUENOT, Maire de la commune de MONCHAUX-SORENG,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,
Considérant que M FLAMAND Didier a été élu troisième adjoint,
Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : M FLAMAND Didier est délégué pour :

- remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil ;
- l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme ;
- les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme ;
- l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales ;
- l'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux ;
- la maintenance courante des bâtiments communaux ;
- ordonnancer les dépenses et émettre les titres de recettes ;
- réceptionner et signer tous courriers, plis recommandés, colis en l'absence du Maire ;
- effectuer tous dépôts de plaintes au nom de la commune.

ARTICLE 2 : Il est également donné délégation à M FLAMAND Didier l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de sa délégation.

ARTICLE 3 : Mme la Secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- M le préfet de Rouen
- M le Receveur municipal
- L'intéressé pour notification.

à MONCHAUX-SORENG, le 24 mars 2026

Le Troisième adjoint,
Didier FLAMAND

Le Maire,
Jean-Claude QUENOT

